



Dommmages et intérêts: personne solvable?

Par **Kelly**, le **24/01/2012** à **21:51**

Bonjour,rnrnrnEn 2007, j'ai été agressée sexuellement par un agent de sécurité dans un magasin de prêt à porter. Après un an et demi de procédures juridiques, il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, ainsi qu'à un versement de dommages et intérêt de 1500€.rnCependant, il a été renvoyé de la société de sécurité. Quelques années plus tard, je ne sais pas si il est solvable ou non. Est-ce que je devrais demander les services d'un notaire, afin de toucher les dommages et intérêts? Ou cela ne fera-t-il que me couter de l'argent, sans résultat?rnrnEtant étudiante, j'ai besoin de cet argent.rnrnMerci de l'attention portée à ma question.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2012** à **23:04**

Bonjour,rnrnC'est, nanti du jugement qui vous est favorable, que vous allez charger un huissier de recouvrer cette somme.

Par **Kelly**, le **25/01/2012** à **10:00**

et si l'ex agent de sécurité n'est pas solvable?rne je vais devoir payer les frais d'huissier, pour rien au final